

Il est vrai qu'un libéral continue à représenter Yamaska; lors des élections générales il resta vainqueur par une seule voix de majorité. Il est vrai aussi qu'aux élections générales les votants furent moins nombreux, de 709, qu'à l'élection complémentaire, alors que le même député rallia une majorité de 84. Donc, selon le scrutin des élections générales il a été battu par 625 voix. (*Exclamations*). Le calcul est des plus simples; s'il faut pour gagner 84 votes, attirer 709 électeurs au bureau de votation, jugez du temps qu'il faudra à l'opposition pour arriver au pouvoir.

Il est vrai aussi qu'un libéral a été élu dans la circonscription de Mackenzie où, depuis le commencement de la présente génération, aucun conservateur ne s'est porté candidat; le comté était auparavant représenté par un député libéral-progressiste, élu aux dernières élections générales, qui vota pour l'amendement proposé au dernier budget présenté à la Chambre alors qu'il en était membre.

Il est également vrai, en ce qui concerne le comté de Restigouche-Madawaska que d'aucuns qualifient de château fort conservateur, que dans Restigouche un candidat conservateur n'a jamais triomphé depuis 1896; quant à Madawaska, pour des raisons bien comprises, M. Cormier fut élu aux dernières élections générales; le monsieur qui lui a succédé, grâce à ses dix-neuf ans d'expérience à la législature provinciale, s'était acquis la bonne volonté de la population, et voilà ce qui exprime sa majorité aux urnes. Je ne puis qu'exprimer, monsieur l'Orateur, l'espoir que ces messieurs serviront leurs commettants au fédéral aussi fidèlement qu'ils l'ont fait, apparemment, dans le domaine provincial.

M. VALLANCE: Et les élections provinciales de la Nouvelle-Ecosse?

Le très hon. M. BENNETT: On me permettra de rappeler à la Chambre que c'est le candidat du parti conservateur qui a remporté l'élection partielle dans Trois-Rivières et que dans la province d'Alberta un siège a été remporté par un candidat ministériel, soit deux sièges de l'opposition qui sont passés du côté du Gouvernement. Le Gouvernement compte donc deux tenants qu'il n'avait pas au commencement de la législature et il en est de même de l'opposition; en sorte que nous nous trouvons absolument au même point qu'à l'ouverture du Parlement; et cela malgré que, par ce temps de crise, le sort généralement réservé aux gouvernements est celui de la défaite. Mais s'il faut en juger par les communications qui nous parviennent, et par les propos de certains que je puis voir d'ici, plusieurs ne manquent pas de remercier Dieu de temps en temps du fait que dans ces

[Le très hon. M. Bennett.]

temps difficiles le pays n'est pas confié à la direction du chef de l'opposition.

M. TOTZKE: Mais à propos de...

Le très hon. M. BENNETT: Si les honorables membres ont quelque chose à dire, voudraient-ils bien avoir l'obligeance de se lever et de le dire en temps opportun?

M. TOTZKE: Je regrette.

Le très hon. M. BENNETT: J'allais noter que l'opinion générale des gens d'affaires de notre pays déconseille la grande consultation populaire. Les hommes d'affaires du pays se préoccupent des grands problèmes que les Canadiens se sont appliqués à résoudre avec tant de courage depuis quelques années, et, je puis le dire avec une entière franchise, ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre considèrent comme une grande faveur et un grand privilège d'avoir servi le Canada en ces heures et ces jours de crise, et si les électeurs ne nous en sont pas reconnaissants, et j'ai tout lieu de croire qu'ils le seront en temps voulu, nous aurons la satisfaction d'avoir servi le peuple canadien.

M. VALLANCE: Est-ce le chant du cygne?

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, l'ignorance et l'impolitesse trouvent toujours quelque excuse, mais pourquoi au juste faut-il qu'un certain membre de la Chambre les manifeste constamment? je l'ignore. Pourquoi faut-il que la Chambre soit importunée par les interruptions d'un représentant qui n'a pas pu se faire choisir dans son propre comté? je l'ignore.

Hier, le chef de l'opposition s'est appliqué longuement à démontrer que les affirmations contenues dans le discours du trône au sujet du commerce, des revenus et du travail sont fausses; c'est le mot qu'il a employé. Que le chef d'un parti de l'opposition passe son temps à chercher une réfutation de choses connues de presque tout le monde au Canada, cela dépasse ma compréhension.

Au chapitre des revenus, par exemple, peut-on douter le moins du sens des chiffres? En juillet de l'an dernier, le revenu national accusait une diminution de plus de 15 millions de dollars sur la période correspondante de l'an dernier. Dans le semestre écoulé depuis, nous avons non seulement enrayer cette chute des recettes, mais en outre augmenté le revenu par plus de 5 millions de dollars, par comparaison avec la même période de l'an dernier. Tel est le progrès enregistré. Qui a des yeux peut le lire, et qui le voit peut comprendre. C'est écrit dans les rapports publics. A quoi bon s'évertuer à faire paraître faux ce qui est vrai? A quoi bon chercher à